



CECB : Certificat énergétique cantonal des bâtiments

20 août 2009

(Les ECHOS de la permanence)



La permanence architecte de cette dernière saison a principalement été marquée par les nombreuses questions concernant les expertises énergétiques du « chèque énergie 2009 » ainsi que par les possibilités de subvention liées aux rénovations améliorant l'enveloppe du bâtiment. Voici donc un petit résumé de la situation actuelle au travers des principales sources de subvention:

Le 4 août dernier, l'émission « On en parle de la RSR » faisait mention du programme en cours sur l'expertise énergétique des bâtiments conduit par le CECB. Le **Certificat énergétique cantonal des bâtiments** est comparable à l'étiquette de consommation énergétique que l'on trouve sur les appareils électroménagers mais adapté aux logements. Depuis cette année, la Confédération et les Cantons subventionnent ces opérations. Pour une expertise énergétique d'une valeur de CHF 1 200.-, la Confédération prend en charge CHF 1000.- et les CHF 200.- restant sont à la charge du propriétaire. Avant la fin du mois de juin, le Scan-E proposait également ces expertises en

prenant à sa charge CHF 100.- supplémentaires, mais tous ses crédits ont été rapidement épuisés. Toutes les expertises sont désormais conduites par le CECB qui s'est vu octroyer une rallonge de 15 000 expertises supplémentaires. Depuis, 11 000 intéressés se sont déjà manifestés et il est recommandé de s'inscrire dès maintenant si l'on veut bénéficier de cette offre. Il est possible de s'inscrire directement sur le site internet: www.cecb.ch pour mandater un expert agréé ou d'utiliser le programme disponible en ligne pour diagnostiquer rapidement les travaux à envisager. Il existe aussi un numéro de téléphone pour plus de renseignements: **0848 444 444**.

Victime de son succès, le **Chèque énergie 2009** qui subventionne les travaux visant l'efficacité énergétique des bâtiments, a épuisé ses fonds dès le mois de juin déjà. Il est toutefois vraisemblable que l'opération soit reconduite en 2010. Pour cela, il peut être utile de préparer dès à présent les devis (au moins 3) qui doivent accompagner la demande. Pour une information personnalisée et la plus actuelle possible, consulter le site internet: www.cheque2009energie.ch ou téléphoner directement au numéro de téléphone gratuit: **0800 777 100**.

Le **Service Cantonale de l'Energie** (Scan-E) a pour mission d'optimiser la consommation énergétique et d'encourager la production et l'utilisation d'énergies renouvelables. En adressant une demande de subvention pour toute installation visant ce but, (Formulaire de requête en subventions 2009) une subvention est aussi attribuée. Elle est calculée sur la base du coût théorique que cette installation fait épargner à l'Etat (dépollution des eaux et forêts, nettoyages des façades, etc.). En bref, ce sont des coûts induits par l'utilisation des énergies fossiles pris en charge par la collectivité et dont le coût global n'est bien évidemment pas répercuté sur le consommateur. Plus d'informations et formulaires à retrouver sur le site officiel: www.geneve.ch/scane/ ainsi que les liens vers les possibilités de subventions de la confédération, les aides fiscales, ECO21 entre autres...

Le programme de subvention de la « **Fondation du centime climatique** » prévoit également une aide financière pour les installations solaires, le chauffage à bois, les bâtiments « Minergie », les réseaux de chauffage à distance ou encore le remplacement

des chauffages électriques directs. Pour déposer une demande de subvention, il est possible de le faire avant le 30 octobre de cette année directement sur leur site internet: www.stiftungsklimarappen.ch. Toutes les indications utiles figurent sur ces pages.

Le principe est simple, pour chaque transaction de carburant fossile (1.5 centime par litre), une partie de la taxe est reversée à ce fond dans le but de financer des projets visant l'efficacité énergétique. Lancée en 2005, cette initiative vise principalement la réduction des émissions de CO2. Pour le moment le résultat est mitigé, car selon Greenpeace, le CO2 épargné ne servirait qu'à acheter à d'autres pays des « droits de polluer ». De fait, il est vrai que nous consommons en Suisse chaque année toujours plus d'hydrocarbure...

Les standards « **Minergie** », déjà bien connus sont aussi aidés financièrement. En général les subsides accordées le sont directement par les cantons mais pas seulement. Certaines banques proposent des « Ecocrédits » ou divers prêts à conditions préférentielles si le but d'une construction est la réduction drastique de sa consommation énergétique. Voir aussi: www.minergie.ch/aides-financieres.html

Christophe OGI
Architecte HES
Expert conseils Pic-Vert

Résumé des liens internet utiles:

www.cecb.ch
www.cheque2009energie.ch
www.geneve.ch/scane/
www.stiftungsklimarappen.ch
www.minergie.ch/aides-financieres.html